



CGT Trésor Isère

Trésorerie Générale de l'Isère - 8, rue de Belgrade - 38000 Grenoble
Tél.: 0476857596 Télécopie : 0476857599 Mél : cgt.038@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/38/>

SALAIRES & CARRIERES :

**LE GOUVERNEMENT NOUS FAIT TOUCHER LE FOND
MAIS A ENCORE LES MOYENS DE NOUS ACHETER DES
PELLES POUR QUE NOUS CONTINUIONS DE CREUSER.**

Nouvelle grille indiciaire de catégorie B applicable à la DGFIP au 1er septembre 2010 :

Le directeur général a annoncé, hier, en groupe de travail sur les statuts particuliers, l'application à la DGFIP de la réforme de la grille indiciaire au 1er septembre 2010.

Oui, il y aura un gain indiciaire immédiat pour les contrôleurs : voilà pour l'écran de fumée !

Non, on arrête pas la distribution de pelles ! C'est une nouvelle catastrophe pour les carrières et la rémunération :

☞ il ne sera plus possible de passer directement de contrôleur 2^{ème} classe à contrôleur principal par concours professionnel. Le dernier concours sera organisé, transitoirement, au titre de 2011.

Les contrôleurs seront divisés en 3 grades, la promotion aux 2^{ème} et 3^{ème} grade (sans possibilité de passer du 1^{er} au 3^{ème}) se fera par examen professionnel ou tableau d'avancement ... tiens, ta pelle est là, juste à ta droite.

☞ il faudra désormais **89 ans pour dérouler une carrière complète en catégorie B** ... la durée de chaque échelon augmente ... sont-y pas malins nos gentils technocrates qui ne se soucient que de renflouer l'Etat ! ... Est ce que l'un d'eux a proposé la réforme du régime spécial de retraite des parlementaires, ou celui des fonctionnaires européens, l'abandon du bouclier fiscal, l'adoption de la proposition de loi sur la taxation à 10% des bénéfices des groupes bancaires ... et j'en passe !

Ajouter à cela la réforme des retraites et on se le paye cher l'allongement de la durée de vie !!!

**Accès aux nouvelles grilles indiciaires et à l'analyse complète de la CGT en
clicquant sur les liens suivants :**

http://www.tresor.cgt.fr/IMG/pdf/Nouvelle_grille_et_reclassements.pdf

http://www.tresor.cgt.fr/IMG/pdf/Grille_indiciaire_categorie_B_projet_final.pdf

Pendant ce temps-là, à l'INSEE (collègues du ministère de l'économie), ça bosse !
L'édition 2010 de référence de l'Insee sur les salaires a été publiée le 17
février 2010 :

Entre 2002 et 2007, dans le secteur public, qui représente 20% de l'emploi total en France, les salaires ont progressé de 0,5% en moyenne par an dans les collectivités territoriales, soit moins vite que dans le secteur privé, ont stagné pour les agents de l'Etat (+0,1%) et baissé à l'hôpital (-0,3%).

Sur la décennie 1996-2007, le salaire moyen a augmenté plus sensiblement en bas de la hiérarchie salariale (grâce au Smic) et en haut (grâce aux primes de performance et compléments fonction de la conjoncture, notamment en 2007) mais il «a stagné en son milieu».

La différence hommes-femmes est moins marquée dans la fonction publique (entre 11% et 13% de moins) et s'est « réduite » sur la période, selon l'Insee.

En 2007, le salaire net annuel moyen était de 26.930 euros dans la fonction publique d'Etat, 20.509 euros dans les collectivités territoriales et de 25.900 euros dans le secteur public hospitalier (24.016 euros pour un temps complet dans le privé).

La moitié des enseignants perçoit un salaire inférieur à 2.050 euros nets par mois, et la moitié des infirmiers et sages-femmes moins de 1.910 euros.

Le salaire médian (1) est de 1.830 euros dans l'armée, la police et les pompiers.

(1) Le salaire «médian» désigne le niveau divisant les salariés en deux parties égales : 50% gagnent moins que le salaire médian et 50% gagnent plus. Le salaire dit «moyen» est en général plus élevé, car la moyenne est tirée par les très hauts salaires.

La CGT qui n'a pas signé les accords salariaux du 21 février 2008 sur lesquels se fonde la gouvernement, vous propose de renverser cette logique régressive avec :

- ✓ Une fixation du SMIC à 1600 euros net.
- ✓ La revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000.
- ✓ Une réindexation de la valeur du point d'indice sur le taux de l'inflation .
- ✓ Une réforme de l'outil de mesure de l'inflation pour une traduction réelle du coût de la vie.

Vous voulez arrêter de creuser ?

**Syndiquez-vous CGT pour défendre et gagner plus de droits,
plus de protection pour tous ! !**

Bulletin de syndicalisation

Nom.....Prénom.....

Mail.....

Poste ou service Souhaite se syndiquer à la CGT

Vous pouvez nous contacter par mel:cgt.038@cp.finances.gouv.fr
par téléphone au : 0476857596 par Fax au : 0476857599 ou par courrier TG case CGT